

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Raphaël COSCAS

Conventionné appliquant les tarifs conventionnels

Consultations :

Le jeudi de 14h00 à 18h00

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation (APU)	74 à 124 €	74 €

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué*	Base de remboursement par l'assurance maladie
Endoprothèse pour anévrisme de l'aorte abdominale	883 - 5000 €	883,00 €
Chirurgie de la carotide	671 - 3000 €	671,11 €
Angioplastie artérielle au membre inférieur	614 - 3000 €	614,00 €
Chirurgie de l'artère fémorale (ex : pontage ilio-fémoral)	623 - 3000 €	623,61 €

* varie en fonction de plusieurs paramètres, notamment la complexité de la prise en charge

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention. Le tarif de l'intervention peut, au cas par cas, être adapté à vos moyens et vos niveaux de remboursement après discussion avec votre médecin.

Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie.

Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- Exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;
- Non-respect par vous-même du parcours de soins.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou des dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.